

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800

Séance du 02/07/2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 074-217402445-20260702-2026_07_33-DE



Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six

le : jeudi deux juillet à dix-huit heures trente

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire : le 26/06/2026

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, BESSON-MAGDELAINE Cécile, PENHOUËT Anthony, MIEUSSET Sonia, VEUGLE Françoise, MARGOLLIET Serge, POLLET Elodie, LENEVEU Nicolas, BERTOLA Nicolas, MARTEAU Delphine.

ABSENTS : PUIS Xavier, LEDERER Wendy, MARGOLLIET Régis, LAURENT Camille.

PROCURATIONS : PUIS Xavier à AVOUAC Boris, MARGOLLIET Régis à BESSON-MAGDELAINE Cécile, LAURENT Camille à LENEVEU Nicolas.

Monsieur PENHOUËT Anthony a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2026 07 33 Projet d'aménagement d'une voie verte et requalification de la RD27

Considérant la délibération n°2022_12_46 du 9 décembre 2022 validant l'étude d'avant-projet relative à l'aménagement d'un itinéraire de mobilités douces le long de la RD27, entre la place de la Mairie et la route des Eléchères, ainsi que la délibération n°2025_02_02 du 6 février 2025 portant actualisation de ce projet,

Considérant que, depuis la délibération du 6 février 2025, les coûts prévisionnels de l'opération ont évolué,

Considérant la volonté de la commune de poursuivre le développement des mobilités douces afin de sécuriser les déplacements, encourager les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle et améliorer le cadre de vie,

Considérant qu'il convient en conséquence d'actualiser le plan de financement et le montant prévisionnel de l'opération,

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération est désormais estimé à :

- Travaux : 702 231,40 € HT (842 677,68 € TTC)
- Maîtrise d'œuvre : 41 680 € HT (50 016 € TTC)
- Acquisitions foncières : 45 000,00 € HT (51 336,20 € TTC)

Soit un montant total de **788 911,40 € HT (944 029,88 € TTC)**,

Considérant qu'il convient d'approuver ce nouveau montant prévisionnel de l'opération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec une voix contre et une abstention :

- D'approuver le nouveau coût prévisionnel de l'opération d'aménagement d'une voie modes doux, arrêté à la somme de 788 911,40 € HT, soit 944 029,88 € TTC ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel actualisé de l'opération ;
- De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;
- De prendre acte que le financement de l'opération pourra notamment être assuré par des subventions, l'autofinancement communal et le recours à l'emprunt ;

- De prendre acte que Monsieur le Maire mettra en œuvre les démarches de financement nécessaires ainsi que les procédures de consultation et de passation des marchés dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil municipal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.

Le secrétaire, Anthony PENHOUËT



A handwritten signature in dark ink, consisting of stylized, overlapping letters, likely representing the name Anthony PENHOUËT.

ANNEXE : PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Le coût prévisionnel de l'opération s'établit à **788 911,40 € HT**, réparti comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT (€)
Lot 1 – Terrassement, réseaux et bordures	392 832,90
Lot 2 – Revêtements et signalisation	265 192,00
Lot 3 – Espaces verts	44 206,50
Acquisition foncière	45 000,00
Coordination des travaux	41 680,00
TOTAL	788 911,40

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

RECETTES	MONTANT (€)
Conseil départemental	211 913,91
CDAS 1	100 000,00
CDAS 2	26 615,00
CDAS 3	41 593,00
DETR	136 942,00
Total des subventions	517 063,91
Autofinancement communal	271 847,49
TOTAL	788 911,40

Le taux global de financement par les partenaires publics représente **65,54 %** du montant HT de l'opération, laissant un reste à charge pour la commune de **271 847,49 € HT**, soit **34,46 %** du coût du projet.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

S²LO

ID : 074-217402445-20260702-2026_07_33-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 074-217402445-20260702-2026_07_33-DE